



**CONFEDERATION GENERALE  
DES COMITES D'INTERET DE QUARTIER  
DE LA VILLE DE MARSEILLE ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES**

24 Bd Garibaldi - 13001 MARSEILLE

☎ 04.84.25.62.99

[contact@confederationciq.fr](mailto:contact@confederationciq.fr)

**LETTRE OUVERTE DE LA CONFEDERATION GENERALE DES CIQ**

La catastrophe qui a lourdement endeuillé le cœur de Marseille nous a tous bouleversés.

Après le sentiment d'horreur est venue la tristesse pour ces personnes décédées, pour leurs familles endeuillées et pour tous ces habitants délogés à la hâte et relogés, souvent loin de leurs bases et démunis de tout.

Puis vint la colère contre la lenteur des procédures engagées pour régler cette situation dangereuse et connue depuis de nombreuses années, contre l'omerta qui règne autour de l'habitation indigne et contre les intérêts financiers qui priment souvent sur l'intérêt humain.

Mais cela ne peut suffire. Il faut donc agir.

Pour ce faire, la Confédération Générale des CIQ s'est mise en relation avec la Croix-Rouge pour contribuer à l'aide aux sinistrés par l'achat de produits de première nécessité recensés par cette association et la participation sous forme de bons d'achats lors du relogement des évacués.

La réflexion nous porte à demander que l'arsenal de procédures utilisées lors de la mise en péril d'une habitation soit simplifié, plus systématique, afin que les délais soient écourtés.

-D'autre part, il faut une adaptation de la législation concernant l'obligation d'agir des propriétaires qu'ils soient privés (en habitation isolée ou en copropriété) ou publiques comme les bailleurs sociaux.

-Bien-sûr le problème financier existe mais des aides peuvent être créées.

-Les registres de recensement et de contrôles des logements à risque doivent pouvoir être consultés par tous (dans le domaine public).

-Le droit à la location est assujéti à ce jour à des diagnostics portant sur de nombreux points, mais rien sur les contrôles de structure. Ceux-ci doivent être rendus obligatoires pour les propriétaires ou les syndicats de copropriété.



**CONFEDERATION GENERALE  
DES COMITES D'INTERET DE QUARTIER  
DE LA VILLE DE MARSEILLE ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES**

*24 Bd Garibaldi - 13001 MARSEILLE*

*☎ 04.84.25.62.99*

*contact@confederationciq.fr*

-Nous demandons enfin à tous les CIQ de notre Confédération de pratiquer un recensement des habitats à risque sur leur périmètre d'action qu'ils connaissent bien et sur lequel ils travaillent au plus près des habitants tout au long de l'année.

Point de polémique politique dans ces propos, mais une volonté de s'impliquer de la part de la Confédération Générale des CIQ pour qu'un tel drame ne tombe pas dans l'oubli et que des avancées soient faites pour lutter contre l'habitat indigne et en péril.